

15.03.2017 / 17.03.2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Alain BENEDETTIDEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibyllè, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odilé, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claudé, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, RUDÉNT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUÉL Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HÉLLIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Absents et excusés : BLASCO Thierry, RESLINSKI Jean-François, ROYÈRE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOÛX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

DELIBERATION N°19	Brigade rivière 2017 – Demande de financement
RAPPORTEUR	Philippe TRIBOT

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Rapporteur : Jean-Michel VIART

**TRAME HYDRAULIQUE - BRIGADE RIVIERE 2017
DEMANDE DE FINANCEMENT****Exposé :**

Le contrat d'animation technique de la brigade rivière conclu entre Troyes Champagne Métropole et l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été signé le 24 octobre 2013, pour la période de 2013 à 2018.

Ce contrat s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par le code de l'Environnement et le SDAGE. Il est la formalisation de l'engagement des partenaires pour développer une mission permettant d'atteindre ces objectifs.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, Troyes Champagne Métropole a notamment pour mission l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eau de son territoire.

En 2017, cette compétence est exercée sur le périmètre de 2016 de l'ex Grand Troyes composé de 19 communes et constitué d'un réseau hydrographique d'environ 180 kilomètres de cours d'eau, dont 17 busés.

Une réflexion sur l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du périmètre des 81 communes de Troyes Champagne Métropole va être menée courant 2017, notamment dans le cadre d'un partenariat avec le CEREMA et l'IRSTEA.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) prévoit des dispositifs d'aide pour les collectivités ayant mis en place des actions visant à protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides, ainsi que l'amélioration de la qualité des masses d'eau.

Différentes missions assurées par le service rivière de Troyes Champagne Métropole entre dans ce cadre, notamment :

- Les travaux et surveillance des milieux aquatiques et humides, au titre de la biodiversité et de la prévention des inondations,
- La mise en place et l'exécution du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE),
- Les animations mise en œuvre auprès des riverains et des usagers du bassin versant.

Ces missions s'intègrent dans le cadre des deux dispositifs d'aide de l'AESN suivants :

Cellule d'animation :

Missions :

- Elaboration / suivi / mise à jour du PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien,
- Gestion des travaux de restauration et continuité écologique du PPRE,
- Actions spécifiques (programmation de travaux, élaboration de documents administratifs / financiers préalables aux travaux),
- Missions générales (surveillance, actions de sensibilisation, veille technique ...).

Prise en charge de l'équipe d'animation :

L'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie porte sur la prise en charge à hauteur de 50 % des salaires (charges comprises) de trois équivalents temps plein (répartis sur 4 agents), ainsi que d'un forfait pour les frais de fonctionnement.

Les 3 équivalents temps plein sont répartis sur 4 agents du service de la manière suivante :

- o 1 agent à 45 %
- o 1 agent à 75 %
- o 1 agent à 80 %
- o 1 agent à 100 %

Le forfait « frais de fonctionnement » est calculé de la manière suivante :

- forfait de 22 000 € pour le premier ETP (équivalent temps plein),
- forfaits de 13 200 € pour les 2 autres.

Soit, au titre de la cellule d'animation :

	Montant brut	Montant pondéré (3 ETP)	Forfait fonctionnement pris en compte par l'AESN (3 ETP)	Total éligible	Taux d'aide	Montant total de l'aide
Contrat d'animation	167 000 €	128 150 €	1 ^{er} agent x 22 000 € 2 agents x 13 200 € = 48 400 €	176 550 €	50 %	88 275 €

Travaux en régie pour les rivières :

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du PPRE 2017-2021.

Prise en charge de l'équipe « travaux en régie » :

L'aide porte sur la prise en charge à hauteur de 40 % des salaires (charges comprises) de 4 équivalents temps plein, ainsi que d'un forfait pour les frais de fonctionnement.

Pour les travaux d'entretien en régie (PPRE 2017) :

	Montant Brut (4 ETP)	Forfait fonctionnement pris en compte par l'AESN (4 ETP)	Total éligible	Taux d'aide	Montant total de l'aide
Travaux d'entretien en régie	111 000 €	4 agents x 13 200 € = 52 800 €	163 800 €	40 %	65 520 €

Ainsi, l'aide pouvant être sollicitée pour l'exercice 2017 est la suivante :

Montant global de l'aide sollicitée:

	Contrat d'animation	Travaux d'entretien en régie (PPRE 2017)	Montant global de l'aide
Montant de l'aide	88 275 €	65 520 €	153 795 €

Décision :

Il vous est proposé :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ainsi que tout autre partenaire financier,
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à l'instruction et au suivi de ces dossiers.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote